



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 46767

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, chargée de la réussite éducative, sur la corrélation entre le milieu socio-économique et la performance scolaire bien plus marquée en France que dans la plupart des pays de l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Le recul des résultats scolaires dans l'éducation prioritaire (maîtrise des compétences de base en fin de CM2 et en fin de 3e) et de l'accès au baccalauréat des enfants des catégories socialement défavorisées, illustre notamment la différenciation sociales des performances des élèves. L'absentéisme, faisant préfigurer une situation de décrochage, est la conséquence chez les jeunes, d'un sentiment d'enfermement dans des choix d'orientation souvent contraints et mal préparés en amont. Dans son rapport d'information sur l'évaluation des politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes, le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques a suggéré afin de promouvoir une orientation des jeunes mieux choisie, et avant de favoriser la réussite dans les parcours universitaires, de « développer une offre d'accompagnement en direction des étudiants titulaires d'un bac professionnel pour conforter leur chance de réussite dans les filières courtes (sections de technicien supérieur notamment) ». Aussi elle souhaite connaître quelles sont les intentions du Gouvernement suite à cette suggestion.

Texte de la réponse

Les enquêtes conduites par les prestataires KPMG et Euréval sur lesquelles le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques s'appuie notent, d'une part, qu'il importe de sensibiliser lycéens professionnels au caractère professionnalisant de leur baccalauréat sur le marché du travail et, d'autre part, qu'il convient d'accompagner les bacheliers professionnels qui souhaitent poursuivre des études dans l'enseignement supérieur. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche s'attache à permettre la réussite de tous les étudiants. Cette politique se traduit par un renforcement du continuum de formation entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur et par une orientation mieux construite des lycéens. Dans ce cadre, la circulaire n° 2013-0012 du 18 juin 2013 dispose que des passerelles et des dispositifs de préparation à l'entrée en section de technicien supérieur (STS) sont mis en place pour organiser et préparer les élèves dès la classe terminale. Les modules de préparation peuvent prendre la forme de stages d'immersion en classe de STS, de périodes de renforcement pendant les vacances scolaires, mais aussi d'une collaboration entre les équipes pédagogiques. Toutes les initiatives permettant de conduire des actions autour du parcours de l'élève sont à évaluer et à valoriser au niveau académique dans le cadre des travaux de la commission académique des formations post-baccalauréat.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46767

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Réussite éducative

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13424

Réponse publiée au JO le : [18 mars 2014](#), page 2678